



Cowansville

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1920 RELATIF A LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 18 septembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté par la résolution numéro 459-09-2023, le projet de règlement numéro 1920 relatif à la démolition d'immeubles.

Plus précisément, ce projet a pour principal objet, de rendre conforme le règlement démolition de la Ville à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, notamment en ce qui a trait aux exigences relatives à la démolition des immeubles patrimoniaux.


Ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le **mercredi, 4 octobre 2023 à 18 h 30** dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le **projet** ainsi que tous les documents qui s'y rapportent, peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville ou à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Cowansville, ce 26 septembre 2023.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA